

**PV CONSEIL MUNICIPAL
du 18 juin 2018**

L'an deux mille dix-huit le dix-huit juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur RIMBEAU Jean Pierre, Maire.**

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 12

Date de Convocation : 12 juin 2018

PRÉSENTS : Mr RIMBEAU Jean-Pierre, Mr CLÉMENT Philippe, Mme COBLARD Micheline, Mr VILLAIN Francis, Mme GABILLY Jacqueline, Mme HAYE Nadia, Mr ROY Gilles, Mme MILLET Anne-Marie, Mr LEGARLANTEZECK Jean-Luc, Mr DIEUMEGARD Noël, Mme BERNAUDEAU Alexandra, Mr COUTANT Benoît.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme POUSSARD Colette (pouvoir à Mme BERNAUDEAU Alexandra), Mr AUDURIER Samuel (pouvoir à Mr DIEUMEGARD Noël)

Mme GABILLY Jacqueline a été nommée Secrétaire de séance.

VALIDATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 mai 2018

Le procès verbal du Conseil municipal du 17 mai 2018 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
- Demande présentée par l'EARL LA PLUME relative à un projet de création
d'élevages de volailles au lieu-dit LE CHATELIER Commune de Fenioux**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal de la demande émanant de l'EARL LA PLUME sur le projet de création d'un élevage avicole sur la commune de Fenioux, lieu-dit Le Chatellier avec la construction d'un bâtiment agricole de 1 800m², pouvant accueillir 39 600 volailles.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est déroulée du 14 mai au 11 juin 2018, en Mairie de Fenioux.

La commune d'Ardin étant concerné par le plan d'épandage de l'élevage, il convient par conséquent que le Conseil municipal se prononce sur cette demande d'enregistrement.

Après vote et **à l'unanimité**, les membres du Conseil municipal émettent un avis **favorable** à ce projet de création d'élevage de volailles.

DEMANDE D'INDEMNISATION par Mr POIRAUT suite à la cession de la parcelle 1222/1225

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que le 24 novembre 2017, un bornage a été effectué sur une parcelle appartenant à Mr POIRAUT Fabrice, domicilié Chemin de la Scierie L'Apparent à Ardin.

Cette parcelle cadastrée 1222/1225 a fait l'objet d'une cession de 8m² en faveur de la commune, permettant l'accès aux propriétés riveraines. La partie cédée a une valeur de 111.12€, que la commune doit régler à Mr POIRAUT Fabrice.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur le paiement de la partie de la parcelle cédée.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable au paiement à Mr POIRAUT Fabrice de la partie de la parcelle pour un montant de 111.12€.

PROCÉDURE DE CRÉANCE ÉTEINTE au 6542 – Dettes eau année 2014

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une clôture pour insuffisance d'actif envers Mr IDJER Jonathan a été prononcée par le Tribunal de commerce le 16 mai 2018.

De ce fait, cette décision s'impose à la commune et devient une charge définitive. Le comptable ne peut juridiquement plus agir pour recouvrer les créances concernées.

Par conséquent, il convient d'effectuer une procédure de créance éteinte.

Cette procédure concerne une dette eau de 2014, pour un montant de 119.01€.

Le Conseil municipal doit acter cette procédure par une délibération et imputer la somme au 6542.

Monsieur le Maire requiert l'avis des membres de l'Assemblée sur cette procédure.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal se prononcent favorablement sur la mise en place de la procédure de créance éteinte pour un montant de 119.01€

VOTE DES TAUX ANNÉE 2018 – Suite aux remarques de la DDFIP

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les services de la DDFIP ont effectué une remarque quant au vote des taux de l'année 2018, qui avait fait l'objet d'une délibération lors de la séance du Conseil du 9 avril 2018.

Il convient donc de revoir les taux votés et notamment celui de la Taxe foncière non bâti qui ne peut dépasser le maximum autorisé, à savoir 56.02% et ce, afin de respecter les règles de lien.

Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur ce nouveau taux de la Taxe foncière non bâti qui passe de 56.09% à 56.02%.

Ce nouveau taux entraîne un changement dans le produit attendu, à savoir 296 816€ au lieu de 296 919€.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée valident ce changement de taux. Les autres taux restent inchangés.

Un nouvel état « 1259 » (état de notification des taux d'imposition pour l'année 2018) sera adressé aux services de la DDFIP.

SUBVENTION AUX ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'un accord de principe avait été décidé lors de la séance du 18 mai 2018 sur la demande de subvention émanant des Anciens Combattants.

Suite à cette séance, Mr BERNAUDEAU, Président de l'Association a adressé un courrier, dont Monsieur le Maire donne lecture indiquant que l'achat du drapeau fait l'objet d'un financement mais qu'il manque la somme de 300.00€.

Par conséquent, Monsieur le Maire requiert l'avis des membres de l'Assemblée sur le montant sollicité par Mr BERNAUDEAU, à savoir 300.00€.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la proposition d'une subvention de 300.00€

LOCATION DU LOGEMENT 11, rue du Capitaine de Jouslard – Détermination du montant du loyer

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'Association culturelle de l'Autize, a recruté Monsieur DA SILVA Dimitri, dans le cadre d'un contrat civique.

L'Association avait fait part à la commune d'une demande de mise à disposition du logement situé 11, rue du Capitaine de Jouslard, ce qui avait été acceptée pour la durée du service civique.

Monsieur le Maire précise que le service civique de Monsieur DA SILVA Dimitri prend fin au 30/06/2018 et ce dernier souhaite rester dans ce logement, ayant trouvé un contrat à durée indéterminée.

Par conséquent, un bail de location doit être rédigé au nom de Monsieur DA SILVA Dimitri et il convient de déterminer le montant du loyer.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de fixer ce montant à 150.00€.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée acceptent ce montant et autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de location.

REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES AUX INTERVENANTES DE L'IFFCAM dans le cadre de la réalisation d'une vidéo

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que, lors du Débat d'Orientation Budgétaire, la proposition financière de l'Association des Amis de l'IFFCAM sur la réalisation d'une vidéo présentant les différents sites naturels, bâtiments remarquables, activités de la commune, ainsi que 2 interviews racontant l'histoire des vitraux avait été retenue.

Il précise que les intervenantes de l'IFFCAM se sont déplacées pour une journée, afin de réaliser le tournage, et que dans le devis proposé et accepté, les défraiements kilométriques de Ménigoute à Ardin n'étaient pas inclus.

Monsieur le Maire requiert par conséquent l'avis des membres de l'Assemblée sur la prise en charge des frais kilométriques par la commune.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal acceptent la prise en charge, dans l'attente d'un relevé des frais de déplacements.

CHOIX DU DEVIS pour l'achat de chaises pour la salle du Chaillot

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors du Débat d'Orientations budgétaires, il avait été évoqué l'achat de nouvelles chaises pour la salle du Chaillot, au nombre de 300.

Deux devis ont été réceptionnés, dans le cadre d'un achat groupé avec la commune de Saint Pompain, également intéressée par un achat.

MANUTAN COLLECTIVITÉS : 5 463.15€ HT soit 6 555.78€ TTC

SEMIO : 5 571.00€ HT soit 6 685.20€ TTC

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres de l'Assemblée sur ces 2 propositions financières.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur le devis proposé par MANUTAN COLLECTIVITÉS. Le montant de cet achat sera imputé en section d'investissement, le projet ayant été voté lors de l'élaboration du Budget primitif 2018.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Projet de forage autonome pour l'arrosage du stade : la société ARROSAGE SYSTEM s'est rendue sur place et s'est interrogée sur le fait que l'arrosage du stade s'effectue avec l'eau du réseau d'eau. Des points d'eau ont été détectés et un forage autonome pourrait être envisagé.

Monsieur le Maire précise que l'Agence de l'Eau va être interrogée sur une éventuelle subvention par rapport à cette installation.

✓ Vernissage à l'école maternelle : mardi 3 juillet 2018 à 18h30

✓ Mme BERNAUDEAU Alexandra va faire des propositions par mail à tous les Conseillers de couleurs de peintures pour les façades de l'école élémentaire

✓ Proposition par Mmes RENAUDET Sophie et COUTANT Elodie d'une permanence pour la bibliothèque, suite à l'arrêt du passage du bibliobus. Les enseignantes vont être interrogées sur ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

Emargements des membres du Conseil municipal du 18 juin 2018

Le Maire, Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU	
Monsieur CLEMENT Philippe 2 ^{ème} adjoint	
Madame COBLARD Micheline 3 ^{ème} adjointe	
Monsieur VILLAIN Francis	
Madame GABILLY Jacqueline	
Monsieur AUDURIER Samuel	Absent excusé (pouvoir à Mr DIEUMEGARD Noël)
Madame HAYE Nadia	
Monsieur ROY Gilles	
Madame MILLET Anne-Marie	
Monsieur LEGARLANTEZECK Jean-Luc	
Madame POUSSARD Colette	Absente excusée (pouvoir à Mme BERNAUDEAU Alexandra)
Monsieur DIEUMEGARD Noël	
Madame BERNAUDEAU Alexandra	
Monsieur COUTANT Benoit	